

VALBIOTIS

Société Anonyme
12F Rue Paul Vatine
17180 Périgny

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

VALBIOTIS

Société Anonyme

12F Rue Paul Vatine

17180 Périgny

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires de la société Valbiotis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Valbiotis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission

VALBIOTIS

de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenue et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du directoire consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil de surveillance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les

omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société **Error! Bookmark not defined.** à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Benoit PIMONT

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2017			31/12/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	334 813	5 192	329 621	139 566
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	10 626		10 626	111 791
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	143 000	42 804	100 196	78 645
	Autres immobilisations corporelles	398 500	20 804	377 696	6 464
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés				18 000	
Prêts					
Autres immobilisations financières	231 294		231 294	210	
TOTAL (II)		1 118 233	68 801	1 049 433	354 677
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	127 542		127 542	
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 412		1 412	
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	6 688		6 688	3 500
	Autres créances	843 122		843 122	603 087
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	8 436 650		8 436 650	403 828	
DISPONIBILITES	2 248 372		2 248 372	210 684	
COMPTES DE REGULISATION	Charges constatées d'avance	83 946		83 946	48 338
	TOTAL (III)	11 747 733		11 747 733	1 269 437
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		12 865 966	68 801	12 797 166	1 624 114

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

210

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2017	31/12/2016
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	364 707	228 220
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	12 362 117	1 011 293
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	435 600	435 600
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(575 669)	(669 018)
	Résultat de l'exercice	(2 420 484)	(617 943)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	10 166 271	388 151
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	439 200	339 200
	Total des autres fonds propres	439 200	339 200
Provisions	Provisions pour risques		1 500
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		1 500
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 483 976	564 130
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	415 815	273 726
	Dettes fiscales et sociales	291 882	51 819
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	23		
	Produits constatés d'avance (1)		5 587
	Total des dettes	2 191 695	895 262
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	12 797 166	1 624 114
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(2 420 484,49)	(617 943,43)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	806 866	333 486
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	323	333

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

				31/12/2017	31/12/2016
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	2 657		2 657	
	Montant net du chiffre d'affaires	2 657		2 657	
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			164 153	267 810
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			7 777	9 474
Autres produits			40 004	1	
Total des produits d'exploitation (1)				214 591	277 285
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			184 492	25 824
	Variation de stock			(127 542)	
	Autres achats et charges externes			1 815 991	811 223
	Impôts, taxes et versements assimilés			12 917	3 979
	Salaires et traitements			826 756	260 801
	Charges sociales du personnel			241 658	98 474
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			42 946	25 744
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			24 396	2	
Total des charges d'exploitation (2)				3 021 613	1 226 047
RESULTAT D'EXPLOITATION				(2 807 022)	(948 761)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2017

31/12/2016

RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 807 022)	(948 761)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	12 225	2 323
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		1
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	12 225	2 324
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	49 225	14 626
	Différences négatives de change	106	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	49 331	14 627
RESULTAT FINANCIER		(37 106)	(12 303)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(2 844 128)	(961 064)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		10 000
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		10 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	512	5 010
	Sur opérations en capital	44 894	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 119	
	Total des charges exceptionnelles	50 525	5 010
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(50 525)	4 990
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(474 169)	(338 131)
TOTAL DES PRODUITS		226 816	289 609
TOTAL DES CHARGES		2 647 300	907 553
RESULTAT DE L'EXERCICE		(2 420 484)	(617 943)

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant du Règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG), et selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées lors de la précédente clôture.

Le bilan de l'exercice présente un total de **12 797 166** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **226 816** euros et un total **charges** de **2 647 300** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-2 420 484** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Faits caractéristiques de l'exercice

Les subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont destinées à financer les programmes de recherche.

Lorsque les subventions sont attribuées sans condition, elles sont comptabilisées en produits d'exploitation lors de leur attribution.

Si les subventions sont accordées lorsque VALBIOTIS aura satisfait à certaines conditions, il y a condition suspensive. La Subvention sera enregistrée en produits d'exploitation lorsque les conditions auront été réalisées. Dans ce cas, les avances reçues au titre de la subvention future seront à inscrire à un poste autres dettes fiscales.

Une provision pour risque est constatée lorsque les objectifs fixés par la convention ne peuvent pas être

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

atteints. Elle correspond au montant susceptible de faire l'objet d'une restitution au financeur.

Les créances liées à ces subventions sont portées à l'actif du bilan au poste autres créances.

Les subventions conditionnées qui ont été comptabilisées en produits d'exploitation et autres créances au 31/12/2017 se sont élevées à 164 153 €.

Le solde de la subvention CREADEV, de 200 000 € accordée en 2015, a été comptabilisé pour 40 000 € et comptabilisé en subvention d'exploitation. Un état récapitulatif des dépenses acquittées a été fourni au financeur.

Dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE, une aide a été octroyée à la société de 94 492 € relative aux dépenses 2017.

Les avances remboursables

Les avances remboursables sont destinées à accompagner la société dans l'aboutissement de son projet de développement et dans le renforcement de son organisation, elles ne sont pas soumises à intérêts.

Elles représentent au 31/12/2017 un montant de 439 200 €.

- Une avance remboursable de 205.000 € avait été accordée par Bpifrance Financement dans le cadre d'un programme de développement du VAL63 sous condition d'une augmentation de capital de 700 000 € avant le 31/12/2016. Une somme de 164.000 € a été perçue avant retraitement des frais d'instruction pour 6 150 €. Le solde soit 41.000 € sera versé à l'achèvement des travaux financés. Ce solde n'a pas été provisionné dans les comptes. Une demande de prorogation de l'échéance du projet à mai 2018 a été obtenue.

- Une avance remboursable de Bpifrance Financement a été accordée à hauteur de 219 000 € au vu du programme (Val-63000) présenté pour 488 016 € ; le premier versement s'élève à 175 200 € avant retraitement des frais d'instruction de 6 570 €. La date de fin du programme est fixée en septembre 2019.

- Une avance remboursable FMR63 de 100 000 € pour la création d'activité et le développement d'emplois a été accordée par la caisse des dépôts et consignations dans le cadre du programme de maintien en matière d'emploi. La somme de 100.000 € a été perçue au cours de l'année 2017. Conformément au contrat, la Société n'a rien à rembourser au 31 décembre 2017. Après un différé d'amortissement jusqu'au 05 janvier 2018, la Société devra rembourser à la CDC la somme de 2 777 € au plus tard le 05 de chaque mois civil, soit 33 324 € par an. Le premier remboursement est attendu au plus tard le 05 janvier 2018, et le dernier remboursement au plus tard le 05 décembre 2020.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Prêts

Le prêt d'amorçage de 2014 pour 350 000 € d'une durée de 8 ans sera remboursé à compter de mars 2018.

Un prêt d'amorçage a été obtenu en septembre 2016 pour 150 000 € remboursable en 32 échéances assorti d'une retenue de garantie de 7 500 €. Le début du remboursement aura lieu en décembre 2019.

Un prêt bancaire, souscrit auprès de la Société Générale, de 85 828 € a été réalisé pour financer des investissements. Au 31/12/2017, il reste 33 653 € à rembourser.

Un prêt amorçage investissement FEI pour 350 000 € d'une durée de 8 ans a été obtenu en novembre 2017 et sera remboursé à compter de mars 2021.

Un prêt à taux zéro BPIFrance pour l'étude clinique REVERSE-IT sur le produit Valedia® a été accordé. Ce prêt à taux zéro de 350 000 € est remboursable à 100% en cas de succès technique et/ou commercial. Conformément au contrat, la Société n'a rien à rembourser au 31 décembre 2017. Après un différé d'amortissement jusqu'au 1^{er} septembre 2019, la Société devra rembourser à BPIFrance la somme de 17 500 € au plus tard le dernier jour de chaque trimestre civil, soit 70 000 € par an. Le premier remboursement est attendu au plus tard le 31 décembre 2019, et le dernier remboursement au plus tard le 30 septembre 2024.

Un prêt à taux zéro BPIFrance complémentaire pour l'étude clinique REVERSE-IT sur le produit Valedia® a été accordé. Ce prêt à taux zéro de 250 000 € dans le cadre du programme d'innovation clinique Valedia® a été perçu au cours de l'année 2017. Cette avance ne porte pas d'intérêt et est remboursable à 100% en cas de succès technique et/ou commercial. Conformément au contrat, la Société n'a rien à rembourser au 31 décembre 2017. Après un différé d'amortissement jusqu'au 31 mars 2020, la Société devra rembourser à BPIFrance la somme de 12 500 € au plus tard le dernier jour de chaque trimestre civil, soit 50 000 € par an. Le premier remboursement est attendu au plus tard le 31 mars 2020, et le dernier remboursement au plus tard le 31 décembre 2024.

BSA

- Suppression des 4 840 BSA Ratchets. Suite aux délibérations de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 07 mars 2017 et consécutivement à l'admission des titres sur Euronext Growth, la totalité des 4.840 BSA_{Ratchets}, est caduque.

- 287 BSA Partenaires :

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Emis sur décision de l'assemblée générale en date du 19 novembre 2014 ;
Période de souscription : 7 ans ;
Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription de 100 actions ordinaires ;
Terme de l'option : les Bons pourront être exercés pendant 7 ans ;
Conditions d'exercice : Les bons sont libérés intégralement à la souscription.
Au 31/12/2017, 287 ont été souscrits.

- 326 BSA Cos 2016-1 :

Emis sur décision de l'assemblée générale en date du 10 mars 2016 ;
Période de souscription : 5 ans ;
Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription de 100 actions ordinaires ;
Terme de l'option : les Bons pourront être exercés pendant 5 ans ;
Conditions d'exercice : les bons sont libérés intégralement à la souscription.
Au 31/12/2017, 134 bons ont été souscrits.
Par décision de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 7 mars 2017, toutes les délégations conférées au Président et/ou tout autre organe compétent ont été rendues caduques. Par conséquent, les 192 BSA Cos 2016-1 sont déclarés caduques.

- Emission de 72 941 BSA 2017-1, BSA 2017-2, et BSA 2017-3:

Suite à la 28^{ème} résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 7 mars 2017, le Directoire a décidé le 26 octobre 2017 de faire usage de sa délégation et a émis 72 941 BSA 2017 répartis en 3 tranches distinctes ;
Période de souscription : 7 ans ;
Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription d'une action ordinaire ;
Terme de l'option : les Bons pourront être exercés pendant 7 ans ;
Conditions d'exercice : les bons sont libérés intégralement à la souscription.
Les 72 941 BSA ont été attribués au 31/12/2017.

Opérations sur le capital

En mars 2017, la Société a émis un emprunt obligataire convertible de 1 500 000 € qui a été converti lors de l'Introduction en bourse.

En juin 2017, les titres de la Société ont été admis aux négociations sur le marché Euronext Growth (ex Alternext Paris) sous le code ISIN n° FR0013254851.

VALBIOTIS a levé 11.5 M€ dans le cadre du Placement Global et de l'OPO après exercice intégral de la clause d'extension et avant exercice de l'option de surallocation. Le prix définitif de l'action a été fixé en

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

milieu de fourchette à 10.50 € par action. Au total le nombre de titres alloués s'est élevé à 1 258 168 actions nouvelles, permettant la réalisation d'une augmentation de capital immédiate de 11.5 M€ (soit 1 095 238 actions émises au prix de 10.50 € dont 142 857 actions provenant de l'exercice intégral de la Clause d'extension portant sur 15 % du nombre d'actions initialement envisagé, soit 952 381 actions nouvelles). Par ailleurs, la conversion automatique des obligations convertibles émises en mars 2017, sur la base du Prix d'Introduction minoré d'une décote de 15%, conduit à la création de 170 498 actions nouvelles supplémentaires.

Le 28 juin 2017, VALBIOTIS a annoncé l'exercice de l'option de surallocation consentie à Portzamparc à hauteur de près de 61%. Cette option a donné lieu à l'émission de 99 136 actions nouvelles supplémentaires au prix de l'offre, soit 10.50 € par action, représentant un produit brut de 1 040 928 €. Après l'exercice de l'option de surallocation, il a été émis au total 1 194 374 actions nouvelles dans le cadre de l'introduction en bourse, représentant 32.75% du capital, et portant le produit brut total de l'offre à environ 12.5 M€.

VALBIOTIS a également annoncé avoir confié à Portzamparc la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les titres VALBIOTIS admis aux négociations sur Euronext Growth à compter du 28 juin 2017 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 150 K€ a été affectée au compte de liquidité. En décembre 2017, le contrat de liquidité a été renforcé en le faisant passer à 200 K€.

Autres éléments significatifs de l'exercice

Faits juridiques :

- Transformation de la forme juridique de la société de « Société par Actions simplifiées » à « Société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire ».
- Transfert du siège social au 12F rue Paul Vatine – ZI des Quatre Chevaliers – 17 180 Périgny.
- Transfert de l'établissement secondaire au 20-22 rue Henri et Gilberte Goudier – ZI La Varenne – 63 200 Riom.

La société VALBIOTIS est reconnue Jeune Entreprise Innovante et bénéficie d'une exonération des charges sociales.

Sur l'exercice, la société a poursuivi ses activités de recherche et de développement éligibles au crédit d'impôt recherche. Le crédit d'impôt recherche a été appréhendé à hauteur de 474 169 €.

L'année 2017 a ainsi été décisive pour VALBIOTIS. Le portefeuille produits est aujourd'hui riche de 5 produits matures pour la prévention des maladies cardio-métaboliques. Ces 5 lignes sont développées simultanément. Valedia® constitue le premier grand objectif afin d'obtenir une allégation santé forte auprès

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

des autorités compétentes sur les marchés européens (EFSA, FDA, Santé Canada) et préparer une première mise sur le marché dès 2020.

La structuration de la Société a également été renforcée afin de mettre en place une organisation efficiente. Ainsi, la Société est passée de 8 collaborateurs fin 2016 à 21 fin 2017. Conformément au plan stratégique, la Société a franchi des étapes déterminantes dans l'expansion de ses capacités de Recherche et Développement. Elles permettent de proposer des produits efficaces et sûrs, disposant de toutes les données et preuves nécessaires. Des professionnels de premier plan accompagnent la Société lui apportant leur expertise et leur engagement.

Evènements significatifs postérieurs à compter de la clôture

A ce jour, aucun évènement n'est intervenu depuis l'arrêté des comptes pouvant remettre en cause la sincérité des comptes.

Autres évènements significatifs postérieurs à la clôture

En février 2018, la société a reçu le versement de la première tranche de la subvention du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine d'un montant de 175 000 € dans le cadre de l'aide à l'innovation pour l'étude clinique REVERSE-IT sur le produit Valedia®; ainsi que le versement du solde de la subvention BPIFrance-CREADEV de 40 000 €.

En Mars 2018, Philippe VUAGNAT, représentant de SOFIMAC au sein du Conseil de Surveillance, a démissionné conformément aux obligations réglementaires de l'AMF.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les modes et durées d'amortissement sont les suivants :

	<u>Durée</u>	<u>Mode</u>
- Concessions, brevets, licences, logiciels	1 à 3 ans	Linéaire
- Installations, Outillage industriel	3 à 5 ans	Linéaire
- Installations, agencements, aménagements	10 ans	Linéaire
- Matériel de bureau et informatique	3 ans	Linéaire
- Mobilier	3 à 5 ans	Linéaire

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Opérations en monnaies étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes « écarts de

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Le coût d'acquisition est constitué :

- du prix d'achat (y compris droit et taxes non récupérables),
- des coûts directement attribuables,
- diminué des remises, rabais ou escomptes obtenus.

Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Indemnité de départ à la retraite

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31/12/2017.

Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagements hors bilan.

La méthode retenue dans le cadre de cette étude est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées. Elle retient comme base de salaire le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le coût des droits constitués ainsi calculé est ensuite actualisé en fonction des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel, d'une probabilité de départ à l'âge légal et de la politique salariale.

Subventions et avances conditionnées

La société bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Les subventions d'exploitation obtenues sous conditions suspensives, ne sont comptabilisées que lors de la levée des conditions et lorsqu'elles seront encaissées.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le fait générateur de la comptabilisation du chiffre d'affaires (services) est constaté en fonction d'étapes prévues au contrat.

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés et que les titres de propriété sont transférés.

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

En vigueur depuis le 1er janvier 2013, le crédit impôt compétitivité emploi a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement.

La société a opté pour le traitement comptable suivant en matière de crédit impôt compétitivité emploi à compter de cet exercice.

Le CICE est comptabilisé en déduction des charges de personnel conformément à l'avis ANC.

Conformément aux dispositions de l'article 76 de la Loi de Finances pour 2016, nous précisons que notre entité utilise le CICE à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement,
- de recherche, d'innovation,
- de formation et de recrutement,
- de prospection de nouveaux marchés,

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- et de reconstitution du fonds de roulement.

Crédit d'Impôt Recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

La société a reçu le remboursement du crédit impôt recherche sur toutes les années antérieures au cours de l'année suivant la clôture des exercices concernés.

Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à l'augmentation de capital (méthode préférentielle).

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement sont intégralement passées en charges durant l'exercice où elles ont été engagées.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	253 774		202 105		110 440	345 439
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	253 774		202 105		110 440	345 439
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	99 100		50 103		6 203	143 000
Instal., agencement, aménagement divers			268 195			268 195
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	13 169		120 158		3 022	130 305
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	112 269		438 456		9 225	541 501
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	18 000				18 000	
Prêts et autres immobilisations financières	210		231 084			231 294
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	18 210		231 084		18 000	231 294
TOTAL	384 253		871 645		137 665	1 118 233

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	2 416	2 776		5 192
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 416	2 776		5 192
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	20 455	28 168	5 819	42 804
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		5 167		5 167
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	6 705	11 954	3 022	15 637
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 160	45 290	8 841	63 608	
TOTAL		29 576	48 065	8 841	68 801

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	1 500		1 500	
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 500		1 500	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		1 500		1 500	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				1 500	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	231 294		231 294
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	6 688	6 688	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	799	799	
	Impôts sur les bénéfices	488 905	488 905	
	Taxes sur la valeur ajoutée	131 636	131 636	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	134 492	134 492	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	87 291	87 291	
	Charges constatées d'avances	83 946	83 946	
	TOTAL DES CREANCES	1 165 051	933 757	231 294
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	323	323		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	1 483 653	98 824	899 829	485 000
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	415 815	415 815		
	Personnel et comptes rattachés	84 477	84 477		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	197 289	197 289		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	11	11		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	10 105	10 105		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	23	23		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
	TOTAL DES DETTES	2 191 695	806 866	899 829	485 000
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 449 998			
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 528 564			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Total des Produits à recevoir		141 872
Autres créances		141 872
<i>Etat - produits à recevoir</i>	134 492	
<i>Banque - Intérêts courus à re</i>	7 380	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2017
Total des Charges à payer		171 770
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		323
<i>INTERETS COURUS A PAYER</i>	323	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		70 301
<i>Fournisseurs - fact. non parve</i>	70 301	
Dettes fiscales et sociales		101 146
<i>Dettes provis. pr congés à pay</i>	21 372	
<i>Personnel - autres charges à p</i>	62 520	
<i>Charges sociales s/congés à p</i>	7 149	
<i>Etat - autres charges à payer</i>	10 105	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2017
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			83 946
Fournitures consommables		439	
Locations		2 893	
Entretiens, Réparations et Mainténances		4 174	
Assurances		31 458	
Honoraires		26 643	
Communications et Publicités		1 250	
Congrès		12 363	
Voyages et Déplacements		3 783	
Télécommunications		646	
Frais d'actes		297	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			83 946

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2016	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2017
Capital social	228 220			136 487	364 707
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 011 293			11 350 824	12 362 117
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées	435 600				435 600
Autres réserves					
Report à nouveau	(669 018)	(617 943)		711 293	(575 669)
Résultat de l'exercice	(617 943)	617 943		(2 420 484)	(2 420 484)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	388 151			9 778 119	10 166 271

Date de l'assemblée générale 07/03/2018

Dividendes attribués

¹dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 388 151

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 388 151

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice 12 198 604

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (2 420 484)

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 282 200,00	0,1000	228 220,00
	Emises pendant l'exercice		1 364 872,00	0,1000	136 487,20
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		3 647 072,00	0,1000	364 707,20

L'Assemblée Générale du 7 mars 2017 a décidé de diviser par cent (100) la valeur nominale des actions de la société passant de 10 € l'action à 0,10 € l'action.

Corrélativement, l'Assemblée Générale a décidé de multiplier par cent (100) le nombre d'actions composant le capital social de la société, portant ainsi de 22 822 actions à 2 282 200 actions.

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2017	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties Nantissement d'un compte à terme pour garantir un prêt Société Générale		85 828	
		85 828	
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés Engagement en matière de retraite des salariés		20 581	
		20 581	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		106 410	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

		31/12/2017	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		8	
	Professions intermédiaires			
	Employés		5	
	Ouvriers			
	TOTAL		13	

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		50 525
Charges exceptionnelles sur opération de gestion <i>Pénalités et amendes</i>	512	512
Charges exceptionnelles sur opération en capital <i>Mali sur cession actions propr</i>	44 894	44 894
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions <i>Cha prov</i>	5 119	5 119
Résultat exceptionnel		(50 525)

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Trésorerie et équivalents de trésorerie :

Les instruments financiers à court terme sont composés de comptes à termes. Ils constituent ainsi des actifs financiers évalués à la juste valeur.

Ces instruments financiers incluent un compte à terme donné en nantissement à la Société Générale dans le cadre d'un prêt accordé par cette dernière pour un montant de 85 828,25 euros.

Crédit d'impôt recherche :

Un crédit d'impôt recherche d'un montant de 474 169 euros a été constaté sur l'exercice 2017 selon les règles en vigueur.

Crédit d'impôt compétitivité emploi :

Un crédit d'impôt compétitivité emploi d'un montant de 14 736 euros a été constaté sur l'exercice 2017 selon les règles en vigueur.

Indemnités de fin de carrière :

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite se chiffrent à 20 581,34 euros au 31 décembre 2017.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est **la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme)**.

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation). Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements à la retraite sont les suivants :

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe libre

Etat exprimé en euros

- Variables Economiques :

- * Taux d'actualisation : 1.41%,
- * Revalorisation des salaires : 2%
- * Charges sociales patronales : 35% pour les cadres et 28% pour les non cadres,
- * Contribution employeur : 50%,
- * Obligation définies par la convention collective Pharmacie, Produits Pharmaceutique, Parapharmaceutique...

- Variables Démographiques :

- * Taux de rotation du personnel : Faible pour les cadres et Faible les non cadres,
- * Table de mortalité : INSEE 2017,
- * Ventilation des départs à la retraite volontaire : 100%,
- * Âge de départ en retraite : 65 ans.

Honoraires commissaires aux comptes :

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice au titre de la certification des comptes est de 45 612 euros.

Les honoraires afférents aux autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes sont de 112 000 euros.

Déficit fiscal reportable :

Le total du déficit fiscal restant à reporter au 31 décembre 2017 est de 6 621 959 euros.

Variation des capitaux propres :

Conformément à la première résolution du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 10 mai 2017, l'Assemblée Générale a décidé d'affecter 711 293 euros du compte "prime d'émission" au compte "report à nouveau", faisant passer ce dernier de - 1286 961 euros à -575 668 euros.

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Suivi des bons :

Tableau de suivi des attributions de bons donnant accès au capital et calcul de l'effet de la dilution potentielle au 31/12/2017 :

Dénomination	Nombre de bons autorisés	Décision d'autorisation	Nombre de bons émis	Nombre de bons souscrits	Prix du bon	Nombre de bons caducs	Nombre de bons exercés	Nombre en circulation	Date limite d'exercice	Nombre d'action à souscrire	Prix de souscription de l'action	Montant maximal de l'augmentation des capitaux propres
BSA Partenaires	287	19/11/14	287	287	0,10 €	0	0	287	19/11/21	28 700	1,45 €	41 503,07 €
BSA CCS 2016-1	326	10/03/16	134	134	1,00 €	0	0	134	10/03/21	13 400	1,45 €	19 377,74 €
BSA 2017-1	36 471	26/10/17	36 471	0	0,50 €	0	0	36 471	25/10/24	36 471	5,99 €	218 461,29 €
BSA 2017-2	31 607	26/10/17	31 607	0	0,50 €	0	0	31 607	25/10/24	31 607	5,99 €	189 325,93 €
BSA 2017-3	4 863	26/10/17	4 863	0	0,50 €	0	0	4 863	25/10/24	4 863	5,99 €	29 129,37 €
TOTAL	73 554		73 362	421		0	0	73 362		115 041		497 797,40 €

